



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 4 février 2021

Table des matières

<u>LE GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ET L’AJP S’ENGAGENT ACTIVEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LE CYBERHARCÈLEMENT DES FEMMES JOURNALISTES</u>	<u>3</u>
<u>CINQ NOUVELLES MALADIES BIENTÔT DÉPISTÉES GRATUITEMENT À LA NAISSANCE</u>	<u>4</u>
<u>ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE : UN SOUTIEN DE 2,5 MILLIONS D’EUROS POUR AIDER LES ETABLISSEMENTS</u>	<u>5</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>6</u>

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l’AJP s’engagent activement dans la lutte contre le cyberharcèlement des femmes journalistes

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles apporte une modification à la convention qui la lie à l’Association des journalistes professionnels (AJP) afin de permettre à cette dernière de s’engager activement dans la lutte contre le cyberharcèlement des femmes journalistes.

La convention pluriannuelle conclue entre l’AJP et la Fédération prévoit des activités transversales sur 3 années (2019-2021) et des activités à des périodes précises en vue de réaliser des projets en matière d’égalité et de diversité dans les médias et le secteur du journalisme.

L’un de ces projets consiste habituellement en un baromètre de l’Égalité et de la diversité dans les médias. Cette année cependant, ce baromètre sera remplacé par une enquête sur le Cyberharcèlement avec un prisme intersectionnel. L’AJP a en effet informé le Comité d’Accompagnement qu’elle était engagée activement dans la lutte contre le cyberharcèlement des femmes journalistes.

La modification de la convention approuvée aujourd’hui permet le lancement de cette enquête au lieu du baromètre.

« Via le Plan Droits des Femmes mais aussi le Plan Intra Francophone de Lutte contre les Violences faites aux Femmes, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s’engage résolument dans la lutte contre les violences faites aux femmes, et notamment les femmes journalistes. Le Plan Droits des Femmes indique sa volonté de proposer, par exemple via l’AJP, une formation et un service de soutien et d’accompagnement aux journalistes victimes d’un cyberharcèlement spécifique qui touche les femmes dans la profession. Il est évident qu’une enquête sur le phénomène permettra de rendre ces formations et ce soutien encore plus adéquats, je suis donc ravie de la volonté de l’AJP de s’engager dans cette voie », conclut Bénédicte Linard, Ministre des Médias et des Droits des femmes.

Cabinet de Bénédicte LINARD

Lauriane Douchamps

Lauriane.Douchamps@gov.cfwb.be

+32 (0) 478 98 59 96

Cinq nouvelles maladies bientôt dépistées gratuitement à la naissance

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en première lecture l'avant-projet d'arrêté qui permettra d'ajouter cinq maladies rares dans le programme de dépistage des anomalies congénitales à la naissance, permettant ainsi un diagnostic et une prise en charge plus rapide.

Le programme de dépistage néonatal constitue l'un des programmes de santé publique prioritaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une mission assurée par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).

A ce jour, le test de Guthrie (prélèvement de quelques gouttes de sang) est déjà proposé pour tous les nouveau-nés avant le 5^{ème} jour de vie afin de détecter précocement des anomalies invisibles au moment de la naissance. Ce programme de dépistage est proposé gratuitement à tous les enfants nés en Fédération Wallonie-Bruxelles, soit dans les services de maternité, soit à domicile par des sages-femmes indépendantes.

Actuellement, le programme permet de dépister 14 maladies rares à la naissance pour lesquelles un traitement efficace existe. Ces anomalies, si elles ne sont pas prises en charge précocement, sont susceptibles d'entraîner la mort ou d'autres troubles permanents et profonds.

« L'évolution des connaissances permet régulièrement de faire évoluer la liste des dépistages. C'est ainsi qu'en 2020, la mucoviscidose avait été ajoutée au programme organisé de dépistage. Les centres de dépistage, en collaboration avec les services de l'ONE, ont mis en évidence 5 maladies qui seront incluses à partir du 1^{er} mars dans le programme de dépistage proposé à tous les nouveau-nés. Ce dépistage précoce permettra une réelle plus-value en matière de santé publique », indique la ministre de l'Enfance et de la Santé Bénédicte Linard.

La Fédération Wallonie-Bruxelles finance le dépistage via l'ONE. Le coût de cette mesure est évalué à 12,6 euros par enfant, soit 731.000 euros par an.

Les cinq maladies qui seront dépistées dès le 1^{er} mars sont : le déficit en déshydrogénase des 3-hydroxylacyl-CoA à chaîne longue (LCHAD), le déficit de captation de la carnitine (CUD), l'hyperplasie des surrénales, le déficit en biotinidase et l'amyotrophie spinale (SMA).

Cabinet de Bénédicte LINARD

Lauriane Douchamps

Lauriane.Douchamps@gov.cfwb.be

+32 (0) 478 98 59 96

Enseignement de promotion sociale : un soutien de 2,5 millions d'euros pour aider les établissements

À l'initiative de Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a entériné un soutien de 2,5 millions pour l'Enseignement de promotion de sociale. Ces montants permettront d'aider les établissements et les pouvoirs organisateurs à couvrir les frais supplémentaires engendrés par les mesures sanitaires en vigueur pour lutter contre la Covid-19 (nettoyage renforcé, désinfection, enseignement à distance, etc...).

Pour rappel, via ses 152 établissements, l'Enseignement de promotion sociale propose à 140.000 apprenants de tous âges des formations diplômantes, adaptées aux différentes situations familiales et professionnelles, accessibles géographiquement et financièrement.

« En ces temps de crise, il est plus que jamais essentiel de soutenir cet enseignement qui permet, le cas échéant, d'ouvrir des portes vers l'emploi ou de rebondir professionnellement », souligne la **Ministre Glatigny**.

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Olivier Schotte

Olivier.Schotte@gov.cfwb.be

+32 (0) 488 48 93 83

Contacts presse

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 (0) 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 (0) 479 86 59 11

Cabinet de Bénédicte LINARD

Lauriane Douchamps

Lauriane.Douchamps@gov.cfwb.be

+32 (0) 478 98 59 96

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Olivier Schotte

Olivier.Schotte@gov.cfwb.be

+32 (0) 488 48 93 83

Cabinet de Caroline DESIR

Jean-François Mahieu

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 (0) 476 54 55 75